

La période des questions, au début de chaque séance, exige trois heures et 30 minutes par semaine, conformément au Règlement actuel. Les députés de l'opposition ont rarement renoncé à une minute de ce temps.

Les travaux qui précèdent les projets d'initiative gouvernementale, y compris les questions de privilège, les motions et les questions urgentes, soulevées en vertu de l'article 26 du Règlement, ont pris en moyenne 19 minutes par jour, ou une heure et 37 minutes par semaine. Il a donc fallu plus de cinq heures par semaine avant d'aborder le premier article des mesures ministérielles.

Outre la période établie des questions orales, les sujets qui ont demandé le plus de temps au cours de cette période ont été les motions du gouvernement et les réponses à ces motions, les questions de privilège, et les questions urgentes qui parfois dégénéraient en débats interminables et qui retardaient aussi l'étude des mesures du gouvernement. Six fois, au cours de la deuxième session de la 27^e législature, ces travaux ont pris toute la séance, sans laisser de temps pour les mesures gouvernementales. Cinq autres fois, ces travaux ont pris plus de deux heures et demie. C'est donc une perte totale de deux semaines de session.

La période des questions a pris 20 p. 100 ou le cinquième du temps de la Chambre. Le débat sur le discours du trône a pris deux semaines entières ou dix jours de séance, au début de la deuxième session de la 27^e législature. Il est intéressant de noter qu'à l'ouverture de la session en cours, les députés se sont mutuellement fait mourir d'ennui avec leurs discours et ont abandonné le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône au bout de sept jours.

• (5.10 p.m.)

Le temps du débat sur le budget est aussi déterminé. Pendant la deuxième session de la 27^e législature, le ministre des Finances a présenté deux budgets. Ces budgets ont été discutés en juin, octobre, novembre, décembre et mars, soit pendant un total de 19 jours, y compris l'exposé budgétaire et le débat sur les bills de subsides. Les deux débats, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et le débat sur le budget, ont pris 29 jours de séance, soit presque six semaines.

En abordant le sujet, n'allons pas nous imaginer que nous modernisons le Règlement de la Chambre des communes. Il n'en est rien. Nous allons simplement modifier des méthodes dont nous avons hérité il y a plus d'un siècle et que nous avons conservées presque intactes, comme un souvenir de famille. Une fois achevée la modification de notre Règlement, nous appliquerons des méthodes que d'autres Parlements utilisent depuis des

décennies. Il n'y a rien de révolutionnaire dans ce que nous allons accomplir. Dans la perspective des pratiques législatives modernes, c'est à peine si nous nous adaptons au XX^e siècle.

Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagérer, laissez-moi décrire une de nos procédures. Nous prenons un jour entier pour entendre le Gouverneur général lire le discours du trône. Il y a eu une époque où ce discours était un catalogue, simple et sans ornement, des mesures législatives que le gouvernement se proposait de présenter pendant la session. Aujourd'hui, la mode est d'agrémenter cette froide énumération d'adjectifs mielleux et de remarques pompeuses. Je n'irai pas jusqu'à dire que les derniers discours du Trône étaient écrits par des scénaristes de Radio-Canada, mais je dirai qu'on pourrait les insérer dans une émission de «*Quentin Durgens*» avec très peu de mise au point. (*Applaudissements*)

C'est tout ce que nous faisons le premier jour. Le jour suivant, deux nouveaux députés, à l'œil brillant, proposent et appuient le discours, et c'est tout pour le deuxième jour. Le troisième jour, les chefs de parti prennent la parole, et lorsqu'ils ont terminé, presque tout le monde se lève et s'en va. Puis, pendant une semaine et demie, l'éloquence retentit et résonne dans la salle vide jusqu'à ce que, finalement, les votes ou, comme c'était le cas en septembre, le consentement unanime y mette fin, par pur ennui.

On pourrait excuser ce traditionnel jeu de charades si nous ne nous y livrions qu'à l'ouverture d'une nouvelle législature, mais nous le pratiquons à chaque session. Pendant la durée de la législature actuelle, si elle dure quatre sessions, ce petit jeu occupera huit semaines ou deux mois du temps des législateurs. Et le discours du trône n'est pas la seule perte de temps. Nous débattons le budget pendant une semaine, après quoi nous débattons les résolutions budgétaires. Dernièrement, on a présenté deux budgets chaque année, ce qui doublait le temps consacré au débat sur le budget. On envoie les crédits des ministères aux comités permanents de la Chambre pour un examen approfondi. Ils reviennent ensuite à la Chambre où nous les examinons par le menu en comité des subsides.

Monsieur l'Orateur, si vous décidiez de mettre au point une méthode pour l'examen des crédits, inviteriez-vous 364 personnes dans une pièce aux dimensions d'une cathédrale et leur demanderiez-vous d'entreprendre cet examen? Et si vous constatiez, au fil des ans, qu'à peu près 20 ou 30 personnes s'étaient présentées pour l'examen des crédits, ne vous demanderiez-vous pas si peut-être la procédure est vieillie et si le moment n'est pas venu de la changer? Lorsque nous